



2023

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2023 - 72
En date du 17 octobre 2023

**Objet: Contrat passé avec la Société "Sécuritas" – télésurveillance sur le bâtiment :
Eglise Saint Côme Saint Damien – Nouvelle denomination**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la décision municipale n° 2023-20 en date du 09 février 2023, relative à la souscription d'un contrat de télésurveillance sur le bâtiment église Saint Côme Saint Damien, avec la société « Sécuritas Alert Service SAS», Parc de Poumeyrol, 393 Chemin du Bac à Traille - CS 90161 — 69643 Caluire et Cuire cédex, SIRET 790 184 675 01175,

Considérant que suite à la fusion, la société "Sécuritas Alert Services" a été absorbée par la société "Sécuritas Technology Services" - SIRET 702 034 448 00564 - 253 Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux, depuis le 1er août 2023

Le Maire de LUZARCHES,

DÉCIDE

Article 1: **D'accepter**, à compter du 1er août 2023, la nouvelle dénomination de la société "Sécuritas Alert Services" en "Sécuritas Technology Services" - SIRET 702 034 448 00564 - 253 Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Article 2: **Dit** que les conditions du contrat de télésurveillance sur le bâtiment église Saint Côme Saint Damien restent inchangées.

Article 3 : **Dit** que les dépenses sont prévues au budget principal 2023.



Michel MANSOUX
Maire